

13^{èmes} Journées Nationales d'Étude des Directeurs des Soins organisées par l'AFDS

Convention à joindre au bulletin d'inscription et à adresser dans les meilleurs délais à :
Espace Événementiel 7-9, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris

Pour tous renseignements complémentaires :

Tél. : 01.42.71.34.02 Fax : 01.42.71.34.83 - E.mail : partenaires@espace-evenementiel.com

CONVENTION DE FORMATION

Entre **L'Association Française des Directeurs des Soins - AFDS**

Association Loi 1901, non assujettie à la TVA

Siret n° : 403.828.510.000 53 - APE : 9499Z

N° d'organisme formateur : 54 79 01026 79

AFDS - Direction des soins - CH - 40 avenue Charles de Gaulle BP 70600 - 79021 Niort cedex

Et **L'établissement**

Adresse postale
complète

Tél.

E-mail

Pour l'agent **NOM**

Prénom

Fonction

Formation **Journées Nationales d'Étude des Directeurs des Soins**

"Manager sereinement quand tout bouge, quelles marges de manœuvre face à l'incertitude ?"

réservée aux **DS, CSS, CS** et **DH**

Catégorie **Action d'adaptation et de développement des compétences et des salariés**

Durée **3 jours les 14, 15 et 16 octobre 2015**

Lieu **Centre des Congrès - Arcachon**

Frais **adhérent AFDS 3 jours : 950 € net de taxe** **non-adhérent AFDS 3 jours : 1100 € net de taxe**

Pour les **CSS, CS** et **DH uniquement** : **1 jour : 400 € net de taxe** **2 jours : 700 € net de taxe**

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette cession. Facture adressée a posteriori des Journées, après contrôle des cotisations, accompagnée de l'attestation de présence.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Interventions de professionnels de haut niveau du domaine de la santé (collaborateurs du ministre de la Santé, dirigeants d'hôpital, chargé de mission ou cadres de la HAS ou de la DGOS)

- Intervention d'universitaires ou de spécialistes (sociologues, psychosociologues, spécialistes des organisations, systémistes, chercheurs, historiens, philosophes, juristes...)

Présence - évaluation - attestation

L'émargement par le stagiaire est obligatoire chaque jour.

Une évaluation est réalisée en fin de formation.

La délivrance d'une attestation de présence est effectuée a posteriori.

Dispositions générales

L'hôpital conserve sur les agents en formation ses prérogatives et responsabilités sur les domaines statutaire et disciplinaire. En cas d'annulation, après le 21 septembre 2015, l'intégralité des frais d'inscriptions resterait acquise à l'AFDS. Il est convenu entre les signataires de la présente convention que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de la formation du fait de l'organisme prestataire, ce dernier doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de litige, seul le Tribunal d'Instance de Niort serait compétent.

Pour l'établissement

Fait à _____ le _____ 2015

Signature précédée de la mention lu et approuvé

La Direction

Pour l'AFDS

Fait à Niort, le 30/04/2015



Stéphane MICHAUD

Président

Coordonnées bancaires de l'AFDS : IBAN FR76 3000 3015 2000 0372 6634 990 - BIC SOGEFRPP

Banque 30003 - Société Générale

Code guichet 01520

N° de compte 00037266349

Clé 90